Province de Québec Ville de Saint-Basile, le 12 novembre 2021

Procès-verbal de la sixième élection générale de la Ville de Saint-Basile, tenue le 7 novembre 2021, au Centre Ernest-J.-Papillon de Saint-Basile, 100, rue Sainte-Angélique.

Conformément au décret 128-2000 créant la Ville de Saint-Basile en date du l^{er} mars 2000, une élection générale a été tenue le 7 novembre 2021.

Considérant que l'adoption du Règlement 13-2019 le 11 novembre 2019, décrétant l'abrogation des chapitres III et IV du titre I de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) — Division en districts électoraux, vient abolir les Districts électoraux et que la présente élection a été en suffrage universel pour l'ensemble des postes en élection.

Considérant que la liste électorale dressée selon la *Loi sur les Élections et Référendums* (E-2.2) et ledit décret contenait 2218 électeurs, répartis dans six sections de vote numérotés de 1 à 6;

Considérant qu'à la date limite pour les mises en candidature, soit 16h30, le vendredi 1^{er} octobre 2021, cinq (5) candidats fut mis en nomination et proclamés élus pour chacun des postes ci-dessous :

Poste de Maire : Monsieur Guillaume Vézina – 76, rue Frenette
Poste de conseiller 1 : Monsieur Martial Leclerc – 37, route Delage
Poste de conseiller 2 : Madame Lise Julien – 335, rang Sainte-Anne
Poste de conseiller 5 : Monsieur Denys Leclerc – 85, rue Sainte-Anne
Poste de conseiller 6 : Madame Karina Bélanger – 282, rue Hardy

Considérant que le dépouillement et le recensement du vote, pour les postes de Conseillers numéro 3 et 4, où plus d'un candidat s'opposaient, ont été réalisés immédiatement après le scrutin.

Considérant que le résultat de l'élection ci-après décrit a été annoncé le soir même à toutes les personnes présentes sur les lieux de votation, à savoir :

Au poste de Conseiller numéro 3

Annie Thériault	302 votes
Édith Jobin	301 votes
Le nombre d'électeurs inscrits	2 218
Le nombre de bulletins valides	603
Le nombre de bulletins rejetés	17

Majorité en faveur de Madame Annie Thériault de (un) 1 vote.

Au poste de Conseiller numéro 4

Mathias Piché	329 votes
Diane Soucy	280 votes
Le nombre d'électeurs inscrits	2 218
Le nombre de bulletins valides	609
Le nombre de bulletins rejetés	11

Majorité en faveur de Monsieur Mathias Piché de (quarante-neuf) 49 votes.

Considérant qu'aucune demande de recomptage juridique n'a été signifiée avant la date limite, soit le 11 novembre 23h59;

En conséquence,

Je, soussignée Présidente d'élection, **déclare que** le sixième conseil de la Ville de Saint-Basile est composé de :

Monsieur Guillaume Vézina	Maire
Monsieur Martial Leclerc	Poste numéro 1
Madame Lise Julien	Poste numéro 2
Madame Annie Thériault	Poste numéro 3
Monsieur Mathias Piché	Poste numéro 4
Monsieur Denys Leclerc	Poste numéro 5
Madame Karina Bélanger	Poste numéro 6

Un rapport du coût du scrutin du 7 novembre 2021 sera présenté à une prochaine séance du conseil de Ville.

Par :	_

SERMENT DES PERSONNES ÉLUES

Nous, les ÉLUS proclamés au conseil 2021 de la Ville de Saint-Basile avons prêté serment conformément à la Loi, et avons signé à Saint-Basile notre assermentation sur le formulaire SM-67 aux dates suivantes :

Guillaume Vézina	le 4 octobre 2021
Martial Leclerc	le 4 octobre 2021
Lise Julien	le 4 octobre 2021
Annie Thériautl	le 15 novembre 2021
Mathias Piché	le 15 novembre 2021
Denys Leclerc	le 4 octobre 2021
Karina Bélanger	le 4 octobre 2021

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT DEVANT MOI aux dates indiquées.

La Présidente d'élection	
	Joanne Villeneuve